



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 45	Date de convocation : 28 août 2026
Nombre de conseillers présents : 33	
Nombre de suffrages exprimés : dont : 39 dont 6 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Villeneuve-les-Cerfs (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :

Yannick BALLY, Claudine BARNÉRIAS, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Serge BOUCHER, Jean-Pierre CESSAC, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Christian CHAVAROUX, Marc CONÇU, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Cécile GILBERT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Astrid ZANUTTO

Absents ayant donné un pouvoir :

Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Claude DENIER
Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX
Jean-Marc GOUYET a donné pouvoir Denis BEAUVAIS
Stéphane HOUSSIER a donné pouvoir à Laëtitia POUZADOUX
Philippe ROUGERON a donné pouvoir à Alain FEYDEL
Laurence WANGWAH a donné pouvoir à Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Marc CARRIAS, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Christophe CLEMENTE, Guillaume LAURENT, Maud LEVRAT, Olivier PARADIS,

Secrétaire de séance : Frédéric VAUTRELLE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_154 : Création d'un poste en accroissement d'activité

Fonction publique - Personnels contractuels

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23.1 ,

Dans la cadre des projets de développement de la communauté de communes Plaine Limagne, il est nécessaire de créer un emploi non permanent en référence au grade d'attaché

pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 1^{er} octobre 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

L'agent sera recruté à temps complet à hauteur de 35/35^{ème} sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique A pour assurer les fonctions de chargé de développement économique.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'attaché.

Après avoir procédé au vote, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 :

Le recrutement d'un agent contractuel est approuvé dans les conditions citées ci-avant.

Article 2 :

Le président est autorisé à faire toutes les démarches préalables obligatoires.

Article 3:

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget.

Délibéré à l'unanimité les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 11 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Frédéric VAUTRELLE

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement